Information

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

Cabinet **Mission défense** **78, rue de Varenne 75349 PARIS 07 SP** **0149554955**	**Note de service** **CAB/MD/2017-30** **09/01/2017**

Date de mise en application : Immédiate
Diffusion : Tout public

Date limite de mise en œuvre : 30/06/2018
Cette instruction n'abroge aucune instruction.
Cette instruction ne modifie aucune instruction.
Nombre d'annexes : 2

Objet : Candidatures pour la 3ème session nationale de l'Institut des Hautes Etudes de Défense Nationale (IHEDN) « Enjeux et stratégies maritimes » - Cycle 2017-2018

Mots-clés : Candidatures 3è session nationale – IHEDN – enjeux stratégies maritimes

Destinataires d'exécution
Administration Centrale Services déconcentrés DRAAF, DAAF, Etablissements d'enseignement supérieur Etablissements publics-Offices Délégués de zone de défense et de sécurité

Résumé : L'Institut des hautes études de défense nationale (IHEDN) sous tutelle du Premier ministre a notamment pour mission de réunir des responsables de haut niveau appartenant à la fonction publique, aux armées et aux autres secteurs d'activité de la Nation pour leur permettre, autour d'un thème précis, de mieux appréhender les problématiques de défense et de sécurité au travers de conférences, de missions d'études et de débats contradictoires. Ces problématiques ne traitent pas que de la défense militaire et civile, elles abordent de plus en plus la défense économique et les relations internationales. Il est important que le ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt y soit bien représenté.

Le thème d'étude annuel de la 3e session nationale "Enjeux et stratégies maritimes" de l'IHEDN porte sur « La déstabilisation et les conflits engendrés par les risques et les menaces existants au sein des espaces maritimes ».

Une session comprend environ une trentaine d’auditeurs, dont des étrangers, âgés d'au moins 35 ans :

• Cadres dirigeants des secteurs public et privé
• Chefs d’entreprise
• Hauts fonctionnaires civils et militaires
• Personnalités représentatives des différents secteurs d’activité économique, notamment liées aux grands enjeux maritimes ou en dépendant
• Personnalités issues du monde politique, de la presse, des syndicats...

Les activités s'échelonnent selon des dates suivantes :

PARIS 29 et 30 septembre 2017
Maritimisation du monde – Enjeux maritimes de sécurité et de défense

TOULON 10 et 11 novembre 2017
Risques et menaces en mer – Droit de la mer – Méditerranée – Action de l'Etat en mer – Action navale

BREST ET LORIENT 8 et 9 décembre 2017
Océanographie – Biologie – Environnement – Atlantique – Dissuasion – Construction navale militaire

PARIS 12 et 13 janvier 2018
Enjeux maritimes de la France – Gouvernance de l'action de l'Etat en mer – Outre-mer - Ressources énergétiques

MARSEILLE/TOULON 9 et 10 février 2018
Transport et routes maritimes – Marine marchande française – Recherches et Technologies navales civiles et militaires

NANTES / ST NAZAIRE 16 et 17 mars 2018
Construction navale civile – Numérique et maritime – Mer et loisirs

CALAIS / DUNKERQUE / BOULOGNE 4 et 5 mai 2018
Ports – Pêche – Aquaculture - Planification des espaces maritime

PARIS 22 juin 2018
Présentation des travaux de comité – Clôture de la session

Le cycle de formation, à vocation théorique et pratique, s'articule autour :

- de conférences-débats animées par des responsables et des experts de haut niveau portant notamment sur les enjeux maritimes, les risques et les menaces en mer, les secteurs d'activité maritime, les ressources biologiques et halieutiques, la préservation du milieu marin, les politiques et stratégies maritimes et navales de la France et de l'Europe ;
- de visites d'organismes, d'entreprises et d'installations civiles et militaires liés à la mer, qui donnent un caractère concret à l'enseignement dispensé ;
- de travaux en comités sur des sujets d'actualité directement liés au thème de la session, conduits sur toute la durée de la formation et incluant la rédaction d'un rapport commun présenté lors d'un séminaire public, avant de donner lieu à publications ;
- de deux missions d'étude « Europe et monde » dont les destinations sont choisies en cohérence avec le thème de la session.

Les auditrices et auditeurs doivent présenter une forte motivation personnelle ainsi qu'une aptitude au travail en groupe, fondamental dans les méthodes de travail de l'IHEDN.

En outre, les auditrices et auditeurs retenus devront faire l'objet d'une habilitation les autorisant à prendre connaissance de documents classifiés « Confidentiel Défense ».

Je vous serais donc obligé de rechercher parmi les agents de votre direction, service ou organisme, ceux qui, remplissant les conditions rappelées ci-dessus, seraient intéressés par cette session nationale et de me les faire connaître **pour le 20 mars avril 2017 au plus tard** afin de me permettre d'établir la liste des auditrices et auditeurs retenus et de la présenter au Directeur de l'IHEDN.

Les informations et les dossiers de candidature sont accessibles sur le site internet www.ihedn.fr et devront être déposés auprès de la mission de défense du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, 78 rue de Varenne – 75349 Paris 07 SP, à l'attention de Mme Lynda ZENOU - tél : 01.49.55.41.66 – mail : lynda.zenou@agriculture.gouv.fr.

Le Haut fonctionnaire de défense et de sécurité

Catherine COLLINET

Session nationale
"Enjeux et stratégies maritimes"

Approfondir et élargir les connaissances des auditeurs sur le monde maritime et leur assurer une meilleure compréhension globale des enjeux liés à la mer et aux océans.

Appréhender de manière globale les enjeux maritimes dans l'exercice de leurs responsabilités actuelles et futures et contribuer à mieux les faire connaître au sein de la société française.

Agréger les spécialisations des auditeurs pour leur permettre, à l'issue de leur formation, d'accéder à une vision stratégique globale indispensable pour occuper des postes à responsabilité de haut niveau.

Stimuler l'ouverture d'esprit grâce à la diversité des participants et des intervenants, à la complémentarité des activités proposées et à l'approche globale de la réflexion.

Public

Une trentaine d'auditeurs, dont des étrangers, âgés de 35 à 55 ans

- ✓ Cadres dirigeants des secteurs public et privé
- ✓ Chefs d'entreprises
- ✓ Hauts fonctionnaires civils et militaires
- ✓ Personnalités représentatives des différents secteurs d'activité économiques, notamment liées aux grands enjeux maritimes ou en dépendant
- ✓ Personnalités issues du monde politique, de la presse, des syndicats.

Contenu pédagogique

Le cycle de formation, à vocation académique et opérationnelle, s'articule autour

- ✓ de conférences-débats animées par des responsables et des experts de haut niveau portant notamment sur les enjeux maritimes, les risques et les menaces en mer, les secteurs d'activité maritime, les ressources biologiques et halieutiques, la préservation du milieu marin, les politiques et stratégies maritimes et navales de la France et de l'Europe
- ✓ de visites d'organismes, d'entreprises et d'installations civiles et militaires liés à la mer, qui donnent un caractère concret à l'enseignement dispensé
- ✓ de travaux en comité sur des sujets d'actualité directement liés au thème de la session, conduits sur toute la durée de la formation et incluant la rédaction d'un rapport commun présenté lors d'un séminaire public, avant de donner lieu à publications. Thème de la session 2016-2017 **"Les ruptures stratégiques dans le domaine maritime"**.
- ✓ d'une mission d'étude à l'étranger dont la destination est choisie en cohérence avec le thème de la session.

Plusieurs activités pourront être conduites en commun avec les deux autres sessions nationales de l'IHEDN : "Politique de défense" et "Armement et économie de défense". Des conférences de ces sessions sont également ouvertes à Paris aux auditeurs de la session "Enjeux et stratégies maritimes".

Déroulement

La formation est dispensée en 8 séminaires de 2 jours (vendredi et samedi) d'octobre à juin, complétés par une mission d'étude hors métropole de 4 jours (2015-2016 : Singapour).

Lieux de la formation : Paris, Bruxelles, grands ports français et européens. La formation est sanctionnée par une attestation, une publication de la liste des auditeurs au *Journal officiel* et le statut d'auditeur de l'IHEDN.

Décembre-Janvier 2017
Ouverture des inscriptions en ligne

Mi-Avril 2017
Clôture des inscriptions

Avril-Mai 2017
Entretiens de sélection

Mi-Juillet 2017
Parution *Journal Officiel*

Contact

(Inscription/Recrutement)

Secrétaire général de l'IHEDN
Préfet Joël Bouchité
Assistante : Florence André
Tél. : 01 44 42 47 06
Fax : 01 44 42 31 87
florence.andre@ihedn.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE

IHEDN

Institut des hautes études de défense nationale

CANDIDATURE

"Enjeux et stratégies maritimes"

3e session nationale : cycle 2017-2018

CLÔTURE DES INSCRIPTIONS : 15 avril 2017

Le dossier de candidature comprend

- ☐ Fiche de candidature (ci-dessous)
- ☐ Engagement d'assiduité (ci-dessous)
- ☐ Engagement de prise en charge et de règlement des frais d'inscription (ci-dessous)
- ☐ Lettre de motivation
- ☐ Curriculum vitae
- ☐ 1 photo d'identité (format 3, 5 cm x 4, 5 cm)
- ☐ 1 photo d'identité (version électronique)
- ☐ 1 certificat de sécurité **ou**
- ☐ 1 dossier de demande d'habilitation composé d'une notice individuelle en **trois exemplaires** et de **trois photos d'identité**

Téléchargeable sur le site de l'Institut (www.ihedn.fr) dans la rubrique "Formations/Sessions nationales/Enjeux et stratégies maritimes"

Seuls les dossiers complets seront examinés

Les dossiers sont à retourner à l'adresse suivante

Inscription à la session nationale « Enjeux et stratégies maritimes »
Secrétariat de M. Joël BOUCHITÉ
Préfet, secrétaire général de l'IHEDN
1, place Joffre – 75700 PARIS 07 SP

Contact

Florence ANDRÉ
Assistante
Tél. 01 44 42 47 06 - Fax 01 44 42 31 87- Courriel : florence.andre@ihedn.fr

FICHE DE CANDIDATURE

PHOTO

ÉTAT CIVIL

Nom : .....

Prénom(s) : .....

Né(e) le : ..... Lieu de naissance (ville et pays) .....

Situation de famille : .....Nombre d'enfant (s) : .....

Adresse personnelle : .....

.....

Code postal : ..... Ville : .....

Téléphone portable : .....Téléphone personnel : .....

Courriel : .....

Carte nationale d'identité n° :.....délivrée le : .....

à : ..... par : .....

Passeport n° : .....délivré le : .....

à .....par : ..... valide jusqu'au : .....

PROFESSION

Secteur d'activité : ☐ Ministères - préciser : .....

☐ Établissements publics
☐ Fonction publique territoriale
☐ Secteur privé
☐ Cultes/Syndicats
☐ Fonction publique hospitalière
☐ Diplomates et militaires étrangers
☐ Associations/Organisations professionnelles

Fonction actuelle (précise)

.....

.....

.....

Adresse professionnelle : .....

.....

Ministère / Entreprise / Organisme employeur : .....

.....

Code postal : ..... Ville : .....

Téléphone : .....

Courriel : .....

Diplôme(s) et formation(s)

.....

.....

Langue(s) étrangère(s)

Le niveau d'anglais doit permettre la compréhension et la conversation courante.

1ère langue :..... ☐ courant ☐ moyen ☐ faible

2e langue : ..... ☐ courant ☐ moyen ☐ faible

Autre : ..... ☐ courant ☐ moyen ☐ faible

FONCTION ÉLECTIVE ET ASSOCIATIVE

Nature : .....

Lieu d'exercice du mandat électoral : .....

Vie associative : .....

Responsabilité(s) exercée(s) : .....

SITUATION MILITAIRE

☐ Service national ☐ Réserve ☐ Exempté ☐ Réformé

HABILITATION

Le candidat est-il habilité à accéder aux informations classifiées de défense ? (niveau **confidentiel**)

☐ Oui Référence de la décision d'habilitation (joindre une attestation).....

☐ Non

Dans la négative, l'employeur a-t-il engagé une demande d'habilitation ? ☐ Oui ☐ Non

Si l'employeur n'a pas engagé de demande, celle-ci sera entreprise par l'IHEDN.

Le candidat fournira, à cet effet :

- une **notice individuelle** de sécurité, renseignée intégralement, établie **en trois exemplaires** (un original et deux photocopies), **datés et revêtus de la signature originale** du candidat,

- **trois photographies** d'identité originales (non scannées), identiques et récentes (moins d'un an).

VOTRE CANDIDATURE

S'agit-il de votre ☐ 1ère candidature

☐ Renouvellement de candidature ? .....e candidature

Quelle session ? : .....

Votre démarche est-elle ☐ Personnelle ? ☐ Professionnelle ? ☐ Les deux ?

Avez-vous déjà participé à une formation de l'IHEDN ?

☐ Oui ☐ Non

Si oui, laquelle ? :.....

Avez-vous déjà participé à une formation maritime ?

☐ Oui ☐ Non

Si oui, laquelle ? :.....

Comment avez-vous pris connaissance des formations de l'IHEDN ?

☐ Par la presse, précisez :.....

☐ Par Internet ☐ Par l'une de nos conférences publiques « Lundis de l'IH*edn* »

☐ Par le site IHEDN ☐ Par la hiérarchie de l'entreprise / institution

☐ Par un(e) ancien(ne) participant(e) à l'une des formations de l'IHEDN / Nom : .....

☐ Par un mailing papier/électronique

☐ Autre / Précisez : .....

Comment avez-vous été sensibilisé aux enjeux maritimes ?

.....

.....

.....

.....

.....

ENGAGEMENT À RESPECTER L'OBLIGATION D'ASSIDUITÉ PENDANT TOUTE LA DURÉE DE LA SESSION

(à remplir obligatoirement)

Le (la) candidat(e)

Je, soussigné(e),....., si je suis admis(e) comme auditeur (trice) à la 3e session nationale "Enjeux et stratégies maritimes" de l'IHEDN, m'engage à suivre, de façon régulière et prioritaire, les activités proposées :

- les conférences, visites et travaux de comités : vendredi et samedi toute la journée, (8 fois dans l'année, d'octobre 2017 à juin 2018)
- les déplacements dans les ports français
- la mission d'étude à l'étranger : 4 jours

Fait à le,

Signature du candidat :

L'employeur

Je, soussigné(e), ...

Qualité .....

sous réserve de l'admission de M. ou Mme .....

à la 3e session nationale "Enjeux et stratégies maritimes" de l'IHEDN, l'autorise à suivre toutes les activités de façon régulière et prioritaire sur toute autre activité professionnelle.

Fait à le,

Signature de l'employeur :

ENGAGEMENT DE PRISE EN CHARGE DES DROITS D'INSCRIPTION

(à remplir obligatoirement)

Entité assurant le financement de la formation

Ministère / Entreprise / Organisme employeur / Organisme financeur (AFDAS, AGEFOS…) :

.....

.....

Le candidat lui-même (autofinancement) : .....

Adresse : .....

.....

Coordonnées (tél., courriel) : .....

Service prenant en charge les droits d'inscription (service payeur)

Intitulé : .....

Adresse : .....

.....

Coordonnées (Tél., courriel) : .....

Coordonnées de la personne à qui sera adressée la facture

Nom, prénom : .....

Adresse : .....

.....

Coordonnées (Tél., courriel) : .....

Personne ayant qualité pour engager la prise en charge financière et régler les droits d'inscription

Je, soussigné(e), ...

agissant en qualité de .....,

m'engage à prendre en charge et régler les droits d'inscription à la 3e session nationale « Enjeux et stratégies maritimes » de l'IHEDN, d'un montant de *(en toutes lettres)* .....

dès l'acceptation de la candidature de M. /Mme (*prénom nom)*

.....

Fait à.....le.....

Signature (et cachet de l'organisme)

Les **droits d'inscription** sont fixés comme suit, selon le statut de l'auditeur ou la qualité de son employeur

- **Secteur privé**, entreprises et établissements publics, candidatures individuelles du secteur privé — 9 000 €
- **Secteur public**, les fonctionnaires des ministères, de la fonction publique hospitalière, de la fonction publique territoriale, les élus nationaux et locaux, les chambres consulaires, les diplomates et militaires étrangers, les organisations internationales — 6000 €

L'IHEDN prend en charge les auditeurs dans les villes où sont prévus les séminaires. Pour les missions d'étude hors métropole, la prise en charge par l'IHEDN à lieu de l'aéroport de départ de métropole à celui du retour en métropole.

Tout dossier incomplet ne sera pas enregistré

Les droits d'inscription devront être impérativement acquittés dans le mois qui suit le début de la formation.

Toute session débutée est due dans son intégralité.

Nota :

- La contribution aux droits d'inscription peut être prise sur les crédits de formation ;
- Sur demande de l'employeur ou du candidat, une convention de formation professionnelle pourra être établie ;
- Les organismes travaillant sur bons de commande devront l'adresser à l'Institut dès parution de l'arrêté du Premier ministre portant désignation les auditeurs ;
- En cas d'appel à un organisme extérieur (AFDAS, AGEFOS…) pour le financement, le contrat de prestation de service devra être adressé à l'IHEDN dès l'accord conclu.